



BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2025 !!!

Bulletin unique : nouvelle façon de voter

Dans le cadre de la prochaine votation fédérale du 9 février 2025, la population sera appelée à se prononcer sur l'objet « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) ».

Vous avez reçu à cet effet votre matériel de vote dans le courant de la semaine n° 3, du 13 au 17 janvier 2025, et celui-ci contient une **nouveauté** : un bulletin dit *unique*.

Désormais, il vous suffira de cocher les cases préimprimées pour indiquer votre vote, en lieu et en place d'écrire vous-même « oui » / « non ».

Notre administration communale se tient à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Impôt sur les chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer à l'administration communale, Rue du Village 13, **jusqu'au 28 février 2025** :

1. les chiens achetés ou reçus en 2024 ;
2. les chiens nés en 2024 et restés en leur possession ;
3. les chiens morts*, vendus ou donnés en 2024 ;
4. les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les chiens déjà annoncés en 2024 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.

Depuis 1999, il n'est plus obligatoire de vacciner les chiens contre la rage en Suisse. Toutefois, le vaccin est toujours obligatoire pour passer la frontière.

Nous rappelons que tout propriétaire d'un chien nouvellement acquis ou d'un chien nouveau-né doit l'identifier au moyen d'une **puce électronique** mise en place par un vétérinaire.

Le Préposé au Contrôle des habitants se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions par mail à population@cugy-vd.ch ou par téléphone au 021 731 22 44.

**En cas de décès, il est nécessaire de fournir une attestation du vétérinaire ou une facture d'euthanasie ou de crémation.*



Recensement des chiens au 1^{er} janvier 2025

(à compléter et à renvoyer avec une copie du carnet de votre nouveau chien)

Nom du propriétaire : **Prénom :**

Adresse : Téléphone :

Courriel : Mobile :

Depuis quand possédez-vous le(s) chien(s) :

1 :

2 :

3 :

1. **Race :** Né le : Sexe :

Robe : Nom :

2. **Race :** Né le : Sexe :

Robe : Nom :

3. **Race :** Né le : Sexe :

Robe : Nom :

Date : Signature :

Dépôt des ordures sur la voie publique

Il est rappelé que les sacs à poubelle ne doivent pas être sortis avant la veille au soir du ramassage, ou alors qu'ils doivent être placés dans un container fermé, notamment pour éviter les dégâts dus aux animaux.